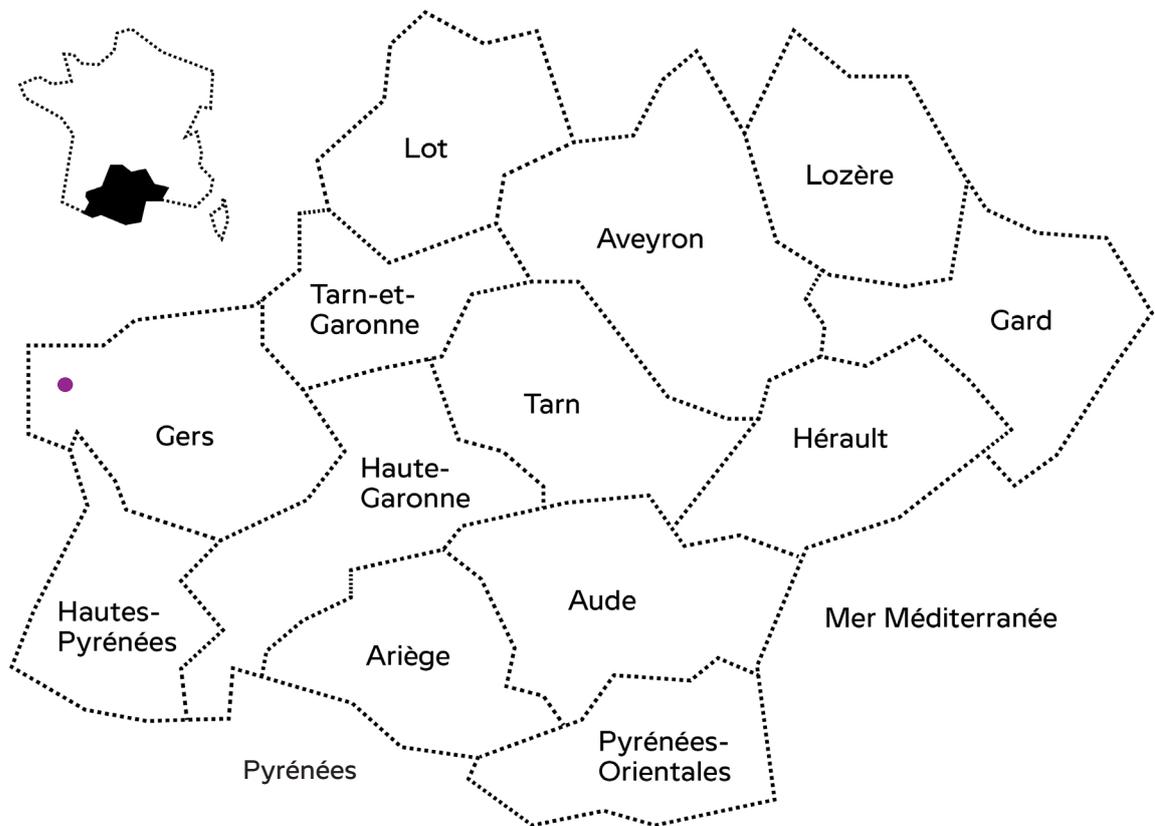




# APPEL À PROJETS

RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BAS ARMAGNAC



## INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, des résidences pilotées par Occitanie films se déploient en région, grâce au soutien de la DRAC Occitanie.

Chaque résidence est l'occasion d'accompagner le geste d'un·e artiste, de sensibiliser des publics très divers au cinéma et au processus de création, de poser de nouveaux regards sur des lieux et des décors, de dialoguer avec d'autres films tournés sur les territoires, de tisser des liens avec leurs habitants et leurs acteurs culturels. Chaque résidence est unique et donne lieu à une situation inédite.

Pourtant, autour de ces principes communs, une petite collection de films et autres objets cinématographiques se constitue au fil des projets, parmi lesquels : *Païs de flors*, réalisé par le Collectif KOVisuel à la Maison du Parc national et de la Vallée de Luz Saint Sauveur (65), la correspondance de Clara Petazzoni avec le film *Serre moi fort* sur le territoire de la Communauté de communes Cagire-Garonne-Salat (31), *La recette* animée par Chloé Sorin à Beaumont de Lomagne (82) et les peintures cinématographiques des paysages des Albères de Samuel Brien (66).

Occitanie films lance ici un nouvel appel à projets en partenariat avec la Communauté de Communes du Bas-Armagnac (CCBA) dans le Gers, autour du thème de la convivialité et des rituels collectifs.

## SYNTHÈSE INFOS PRATIQUES

### ■ DOMAINE ARTISTIQUE

Réalisateur·trice ou collectif dans le champ du cinéma-audiovisuel

### ■ LIEU

À partir d'une base établie à Nogaro, la résidence devra rayonner dans des communes avoisinantes de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac.

### ■ CALENDRIER

Première période fin 2022 (novembre-décembre) puis autres périodes modulables entre janvier et juin 2023 pour une durée totale de 8 semaines.

### ■ DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

29 mai 2022

### ■ RÉMUNÉRATION DE L'ARTISTE

10 000 € TTC (les déplacements sur le territoire de la CCBA et le matériel sont à la charge de l'artiste). Les repas, l'hébergement, ainsi que les transports du lieu de domicile au territoire de la CCBA seront pris en charge par la Communauté de Communes.

## ENJEUX ET CONTEXTE

### ■ CADRE INSTITUTIONNEL DE LA RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

**La DRAC Occitanie** impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.

La Résidence de Territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants. « Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre ».

La Résidence de Territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics.

### ■ LES PARTENAIRES

Cette résidence, proposée grâce au soutien de la DRAC Occitanie, est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre :

- **La Communauté de Communes du Bas-Armagnac** : [www.cc-basarmagnac.fr](http://www.cc-basarmagnac.fr)

La Communauté de Communes du Bas-Armagnac (CCBA) est située dans le sud-ouest de la France en région Occitanie, dans le département du Gers.

La CCBA, dont le siège se trouve à Nogaro, est située au cœur de la Gascogne, à la limite du Gers et des Landes au centre du triangle formé par Bordeaux, Toulouse et Bayonne. Cette Communauté de Communes a été créée le 30 décembre 1998.

Elle regroupe 26 communes du canton de Nogaro et regroupe une population d'environ 8 655 habitants. Son territoire est relativement étendu sur environ 35 kilomètres d'Est en Ouest et 28 kilomètres du Nord au Sud.

La CCBA organise depuis 2015 des résidences artistiques de territoire en partenariat avec l'ADDA 32, Association Départementale pour le Développement des Arts, et la DRAC. Plusieurs disciplines ont été représentées durant ces différentes résidences : le cirque, la danse, la photographie, la musique et dernièrement en 2021-2022, le théâtre de marionnettes. L'action culturelle et le développement de l'éducation artistique et culturelle pour tous est donc un axe majeur de la politique culturelle menée par la CCBA.

La CCBA développe aussi une programmation artistique et culturelle estivale en espace public dans différentes communes du territoire. Cette programmation a pour but de proposer au public des spectacles gratuits de différentes disciplines artistiques.

- **Occitanie films** : [www.occitanie-films.fr](http://www.occitanie-films.fr)

L'Agence Occitanie films a pour mission de favoriser le développement du cinéma et de l'audiovisuel en région. En lien avec ses deux tutelles, la Région Occitanie et le Ministère de la Culture, elle attire et accueille les tournages de films, anime la filière professionnelle, diffuse les films liés au territoire, mène des actions d'éducation à l'image et assure le rôle de Pôle régional d'éducation aux images.

- **L'association Culture Loisirs Animation Nogaro (C.L.A.N), agréé centre social** : [clanogaro.wordpress.com](http://clanogaro.wordpress.com)

L'association C.L.A.N est partie prenante de ce projet et plus particulièrement en lien avec ses actions envers les familles et le public adolescent. En complément des activités périscolaires Enfance-Jeunesse en lien avec la CCBA et la CAF, l'association compte parmi ses activités une partie action d'ouverture culturelle au sens large avec 22 ateliers tous animés par des bénévoles (allant de la couture au théâtre), une programmation de spectacles à l'année (dont un festival de théâtre amateur en novembre) porté par une commission bénévole ainsi que la gestion directe du salle de cinéma labellisé art et essai dans le cadre d'une convention avec la mairie de Nogaro et en coopération étroite avec Ciné 32.

- **Ciné32** : [www.cine32.com](http://www.cine32.com)

Ciné32 est une association riche de diverses activités : 5 salles à Auch, la coordination des 15 cinémas du Gers, des programmations et interventions en milieu scolaire, le festival «Indépendance(s) et création» en octobre et de nombreux autres rendez-vous. Ciné 32 gère également un bureau d'accueil de tournages qui a pour but de faciliter le travail des équipes de film, quelle que soit la nature du projet.

## ■ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE GÉNÉRAL

La Communauté de Communes du Bas-Armagnac organise depuis 2015 des résidences de territoire avec des artistes de différentes disciplines chaque année. Les acteurs du territoire sont habitués à accueillir un artiste et certains sont même très demandeurs de projets artistiques et culturels.

En ce qui concerne les équipements culturels du territoire, le Bas-Armagnac compte deux médiathèques, deux écoles de musique, une école de danse, et un cinéma-théâtre. De nombreuses associations artistiques et culturelles animent également le territoire et pourront être associées. À noter notamment la présence à Nogaro de la web télé associative et participative, Parlem TV.

Le territoire du Bas-Armagnac restant très rural et le nombre d'équipements culturels étant restreint, cela mène à réfléchir autrement les actions et la diffusion culturelle en s'adaptant au contexte.

# LA RÉSIDENCE

## ■ CHAMP ARTISTIQUE

Cinéma-audiovisuel

La forme d'expression est libre : elle pourra relever d'une approche documentaire, fictionnelle, expérimentale, en prise de vue réelle et/ou en animation, et prendre la forme d'un petit film, de simples séquences de travail et/ou montages, d'installation rassemblant différents types de supports...

## ■ THÉMATIQUE

Le territoire du Bas-Armagnac souhaiterait travailler autour de la thématique de la convivialité, questionner les liens qui nous unissent et nos rituels collectifs de rencontre. Ces deux années ont fortement marqué notre vision de la convivialité et ont perturbé nos moments festifs.

## ■ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE LIÉS À LA THÉMATIQUE

Les éléments présentés ci-dessous le sont comme autant de pistes dont les artistes peuvent se saisir (ou pas). Ils ont pour seul objectif de stimuler l'inspiration.

Le milieu rural est fortement marqué par les **fêtes de villages** organisées par les Comités des fêtes ou autres associations locales, au fil des saisons. Chaque commune, même très peu peuplée, organise une fête de village qui constitue un rendez-vous annuel dont la date est connue de tous dans les environs.

De nombreuses pratiques sont associées à la culture du Sud-Ouest et notamment à ces fêtes de village : **les bandas**, la **course landaise**, la **gastronomie** avec des repas en grandes tablées, ou encore le **patrimoine viticole**.

Le Sud-Ouest est très marqué par les **férias**, une tradition festive et conviviale, qui mélangent populations de tous âges et conditions sociales, rythmé par la musique omniprésente des bandas. La culture des bandas est très prégnante sur le Bas-Armagnac comme dans le département du Gers. Les écoles de musique du territoire sont fortement imprégnées par les bandas et les fanfares.

La course landaise est un sport pratiqué essentiellement dans les départements des Landes et du Gers, reconnu par le ministère de la Santé et des Sports et géré par la Fédération Française de la Course Landaise. C'est une tradition tauromachique appartenant au patrimoine culturel immatériel gascon. Elle est une des quatre formes de tauromachie pratiquées dans le monde. Elle se distingue des trois autres (corridas, corrida portugaise et course camarguaise) par deux particularités : elle se pratique quasi exclusivement avec des femelles (vaches landaises) et non des taureaux ; et il n'y a pas de mise à mort de l'animal, ni au cours de la course ni après. Les communes qui accueillent des courses landaises possèdent toutes des arènes, infrastructures obligatoires pour pouvoir organiser des courses. Le territoire du Bas-Armagnac compte ainsi de nombreuses arènes.

Un autre sport occupe une place de choix : **le rugby** qui, en France, a la particularité d'être majoritairement joué dans le Sud-Ouest. Le département du Gers et le territoire du Bas-Armagnac ne dérogent pas à cette règle avec de nombreux clubs amateurs, même dans des petites communes. Nogaro compte un club de rugby, l'AAN, depuis plus de 100 ans, dont l'équipe 1 joue au niveau fédéral 3. Le club bénéficie du soutien de fidèles supporters qui viennent encourager leur équipe au stade municipal de Nogaro.

La production de canard fait la réputation de la gastronomie gersoise, une IGP spécifique au département a même été créée : le canard à foie gras du Gers. Le territoire du Bas-Armagnac n'échappe pas à cette culture avec de nombreux élevages de canard. Le Gers compte aussi différentes spécialités que l'on retrouve dans le Bas-Armagnac : les volailles fermières, les porcs noirs gascons, la croustade ou pastis gascon.

Le Bas-Armagnac est fortement marqué par le patrimoine viticole, tout d'abord par son nom, mais aussi par ses paysages, très marqué par les vignes, ou encore par la filière viticole qui est très représentée sur ce territoire.

Un autre élément incontournable du territoire qui peut aussi être associé à des moments de convivialité, est **le circuit Paul Armagnac à Nogaro**. Le circuit Paul Armagnac fut le premier circuit automobile français permanent à sa création en 1960. Des courses automobiles, de moto et de camions sont organisées tout le long de l'année permettant des événements qui attirent de nombreuses personnes venues de la France entière sur la commune de Nogaro. Le circuit permet l'accès à plus de 300 000 visiteurs par an (courses comprises).

Par ailleurs, comme indiqué plus haut, le département du Gers a la spécificité d'accueillir un **bureau d'accueil des tournages**, géré par Ciné32 à Auch, qui a aidé à la réalisation de nombreux films sur le territoire. Plusieurs d'entre eux, comme *Les Vieux fourneaux*, ou plus anciennement *Milou en mai* et *Le Bonheur est dans le pré*, ont des liens avec la thématique de cette résidence et pourraient entrer en résonance avec le travail de l'artiste.

## ■ PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA RÉSIDENCE

L'artiste est amené à développer un travail de création participative, en impliquant au maximum la diversité des publics et des habitants du territoire. Il s'agit donc davantage d'une résidence d'action culturelle que d'une résidence de création qui serait basée sur un projet de l'artiste préexistant au contexte.

La résidence comptera ainsi :

- Des temps d'action culturelle : participation des publics au processus créatif, ateliers pratiques de nature à alimenter la création, rencontres avec des personnes ressources, collectes de témoignages etc. Des temps de partage des étapes de travail avec les publics seront organisés et pourront se dérouler dans différents lieux du territoire et sous différentes formes, articulées à des repas ou autres formes d'événements conviviaux.
- Des temps de projection : séances de cinéma présentées par l'artiste, en lien avec la résidence.
- Des temps de travail et de préparation de l'artiste (ou du collectif)
- Un moment de restitution finale dont la forme sera déterminée en fonction du projet.

NB : le projet peut intégrer la participation ponctuelle de collaborateurs (scénariste, preneur-euse de son, monteur-euse, par exemple)

## ■ LES PUBLICS

L'éducation artistique et culturelle étant au cœur de cette résidence, des propositions de participation seront à construire avec différents types de publics.

Pistes de publics et structures implantées sur le territoire avec qui il peut être envisagé de travailler :

- Le public scolaire : écoles élémentaires de territoire et collège.
- Le lycée d'Artagnan de Nogaro propose aussi des filières, bac et post bac, en lien avec la mécanique automobile. Il pourra être sollicité en fonction de la thématique travaillée avec des classes spécifiques : les filières et les BTS techniques.
- L'École de la Performance a pour objectif de proposer des formations en lien avec le circuit. Elle permet de préparer les ingénieurs, techniciens et motoristes des sports mécaniques.

- Les jeunes hors-temps scolaires : un espace jeune existe en lien avec le Centre Social du CLAN, des ALAE, des clubs de sport, des ateliers artistiques
- Les associations sportives
- Le grand-public : médiathèques, groupes de personnes intéressées par le projet à constituer
- Les publics éloignés de la culture : La Maison Départementale des Solidarités, le Centre Social, l'ESAT de Monguilhem, l'IME du Houga, EHPAD

Il ne s'agit pas de travailler avec tout le monde, mais de cibler certains de ces publics, en fonction de ce qui fait sens pour le projet.

Néanmoins, des actions sont attendues à minima avec :

- Les écoles primaires : la CCBA tient à ce qu'au moins une dizaine de classes des établissements scolaires du territoire bénéficient d'interventions dans le cadre de cette résidence.

Toutefois, certaines actions pourront être envisagées en faisant "un pas de côté" : il pourra s'agir de proposer des activités pratiques ponctuelles en lien avec le propos de la résidence, sans forcément proposer un parcours approfondi. Une formation auprès des enseignants est envisagée en partenariat avec Ciné32 afin qu'ils puissent proposer ce type d'activités à leurs élèves en autonomie.

En fonction du projet retenu, des articulations pourraient également être construites avec la programmation des dispositifs "Un film pour tous" et "École et cinéma" coordonnés par Ciné32.

- Les publics qui fréquentent le centre social du CLAN

## ■ ACCOMPAGNEMENT DE L'ARTISTE

Un comité de pilotage réunissant l'artiste (ou le collectif) et une personne référente pour chacun des partenaires permettra d'affiner le projet dans une logique de co-construction et de prise en compte du contexte.

L'artiste (ou le collectif) sera plus spécifiquement accompagné par :

- la CCBA en ce qui concerne la mise en relation avec les publics et les structures locales partenaires, les habitants, le suivi de la résidence au quotidien, la logistique et l'organisation pratique des temps de travail, de diffusion, de rencontres et de restitution.
- Occitanie films en ce qui concerne la coordination générale du projet, les prolongements à la résidence en termes de diffusion.

## ■ CRITÈRES DE SÉLECTION

- Une attention particulière sera apportée à l'approche sensible, personnelle et artistique proposée par le-la réalisateur-trice (ou collectif). En découvrant ces lieux, en y passant du temps en immersion, en rencontrant les habitants, il ou elle portera un regard singulier sur ce territoire, qu'il ou elle partagera avec les publics.
- La notion de transmission étant une composante essentielle de cette résidence, le désir de l'artiste de fédérer autour de sa présence, de « faire ensemble », d'échanger par la création, la diffusion et la pratique artistique sera pris en compte. En termes de savoir-être, une qualité d'écoute et une aptitude à s'adapter et à interagir avec son environnement social seront également appréciées.

## ■ CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉSIDENCE

Fin septembre 2022 : 3 journées de préparation

Novembre-décembre 2022 : première période résidence

Entre janvier et juin 2023 : périodes de résidence modulables en fonction du projet et des disponibilités de l'artiste

Durée totale : 8 semaines (hors journées de préparation)

## ■ LES CONDITIONS DE RÉSIDENCE

Mise à disposition d'un hébergement pour l'artiste (ou le collectif) sur le territoire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac pour la durée de la résidence.

Il est demandé à l'artiste d'avoir le permis et préférable d'avoir un véhicule pour les déplacements sur le territoire de la CCBA.

# POUR CANDIDATER

## ■ CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

Publication AAP : 22 avril 2022

Date limite de participation : 29 mai 2022

Pré-sélection des projets : mardi 7 juin 2022

Entretien oraux candidats finalistes : mardi 14 juin 2022 après-midi (à Ciné32 à Auch)

Communication du choix final : jeudi 16 juin 2022 au plus tard

## ■ JURY

Représentant de la DRAC Occitanie

Représentant-e d'Occitanie films

Représentante de la Communauté de communes du Bas-Armagnac

Représentant-e de l'Education nationale

Une personne de l'équipe du CLAN

Une personne de l'équipe de Ciné 32

## ■ PIÈCES A FOURNIR

- Présentation de la démarche générale de l'artiste
- CV et réalisations précédentes
- Note d'intention rédigée sur le projet (5 pages maximum) qui précise : la manière de s'approprier la thématique, la forme artistique et le projet d'actions avec les publics envisagés.

Il est attendu un projet concret et réalisable, même si des réajustements seront bien évidemment opérés en lien avec le contexte et le territoire.

Le dépôt du dossier se fait exclusivement en format numérique à l'adresse :  
marie@occitanie-films.fr

## ■ CONTACT

N'hésitez pas à prendre contact pour toute question concernant la constitution de votre candidature avec Marie Chèvre, Chargée de l'éducation aux images à Occitanie films :  
marie@occitanie-films.fr